

vernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère ou sa nomination à titre d'administratrice d'État, il l'en avisera au plus tard un mois avant l'échéance du présent mandat.

Dans le cas où l'engagement de madame Fontaine comme secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère n'est pas renouvelé, le gouvernement la nommera à un autre poste au salaire qu'elle recevait comme curatrice publique, et ce, pour la durée non écoulée de son mandat à ce titre.

**7.** Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

## **8.** SIGNATURES

\_\_\_\_\_  
NICOLE FONTAINE

\_\_\_\_\_  
PIERRE BERNIER,  
*secrétaire général  
associé*

25970

Gouvernement du Québec

### **Décret 858-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Diane Gaudet, comme sous-ministre du ministère de l'Environnement et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Diane Gaudet, sous-ministre adjointe au ministère des Ressources naturelles, affectée au Secrétariat au développement des régions, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de l'Environnement et de la Faune, administratrice d'État I, au salaire annuel de 103 219 \$, à compter du 12 août 1996;

QUE madame Diane Gaudet soit compensée pour les frais afférents à son déménagement selon la politique applicable aux cadres supérieurs du gouvernement du Québec lors d'un changement de lieu de travail impliquant un changement de domicile ou de résidence;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à con-

trat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Diane Gaudet.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25929

Gouvernement du Québec

### **Décret 859-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Michelle Bussièrès comme sous-ministre du ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Michelle Bussièrès, déléguée générale du Québec à Mexico, soit nommée sous-ministre du ministère des Relations internationales, administratrice d'État I, au salaire annuel de 93 021 \$, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Michelle Bussièrès.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25930

Gouvernement du Québec

### **Décret 860-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Monique L. Bégin comme secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Monique L. Bégin, directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, administratrice d'État II en congé sans solde du ministère de la Sécurité du revenu, soit nommée secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État I, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, au salaire annuel de 112 120 \$, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Monique L. Bégin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25931

Gouvernement du Québec

### **Décret 861-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Monique L. Bégin comme sous-ministre associée au ministère des Ressources naturelles, chargée du Secrétariat au développement des régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Monique L. Bégin, secrétaire générale associée au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre associée au ministère des Ressources naturelles, chargée du Secrétariat au développement des régions, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Monique L. Bégin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25932

Gouvernement du Québec

### **Décret 862-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de madame Nicole Malo comme sous-ministre du ministère du Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nicole Malo, sous-ministre du ministère de la Sécurité du revenu, administratrice d'État I,

soit nommée sous-ministre du ministère du Revenu, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Nicole Malo.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25933

Gouvernement du Québec

### **Décret 863-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre-André Paré comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Pierre-André Paré, sous-ministre du ministère du Revenu, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 12 août 1996;

QUE le décret 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre-André Paré.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

25934

Gouvernement du Québec

### **Décret 864-96, 10 juillet 1996**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Michel Noël de Tilly comme sous-ministre du ministère de la Sécurité du revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre: